*Séminaire OZP : Les enjeux des fonctions spécifiques*

*Paris, 7 décembre 2013*

**Le réseau pour assurer la continuité éducative**

*Animateur :*

Didier Bargas,

membre du bureau de l’OZP

*Comme l’intitulé de l’atelier l’indique, le réseau est ici synonyme de réseau interdegrés.*

*Après un tour d’horizon de l’existant, des obstacles mais aussi des leviers, l’atelier a mis l’accent sur les possibilités offertes pour la vie des réseaux par la création du conseil Ecole-Collège et du cycle CM1-CM2- 6e*

**Les freins**

Le premier obstacle au fonctionnement en réseau est la différence de **culture professionnelle** entre les professeurs des écoles et ceux des collèges. Il est souvent difficile aux personnels des deux degrés de prendre de la distance par rapport à leur pratique et à leur environnement professionnels. Il importe de « mettre en mots » ces différences, dont la théorisation est complexe.

La question **des moyens** fait aussi difficulté. Certains estiment que les moyens sont plus importants dans le premier degré, surtout avec le dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

Parfois, une école qui obtient de très bons résultats fait partie d’un réseau, ce qui crée dans les autres écoles un sentiment d’injustice.

D’un autre côté, le premier degré éprouve parfois le sentiment qu’il a du mal à se faire reconnaitre.

**La carte de l’éducation prioritaire** paraît parfois compliquée. « Il importe aussi de savoir avec qui on travaille », relève une nouvelle principale qui a découvert récemment qu’elle avait une maternelle dans son réseau : « J’ai bien une lettre de mission de principale mais elle ne dit pas un mot du réseau et, pour l’instant, je fais plus un travail de liaison qu’un travail de réseau ».

« Lors des assises, précise-t-on, on a vu des écoles difficiles qui étaient en RRS alors que le collège proche n’y était pas. C'est plus simple dans les réseaux Eclair : en principe, ils comprennent toutes les écoles qui alimentent le collège et qui sont aussi elles mêmes normalement en Eclair."

Mais c’est la différence de statut et d’**organisation du temps** qui constitue l’obstacle sérieux à un fonctionnement en réseau.

Ainsi, dans le cas d’échanges, la tâche est lourde pour le collège qui accueille et le crédit d’heures de concertation accordé aux directeurs d’école est vite épuisé, ce qui limite la durée des rencontres.

La question des remplacements des personnels absents pour cause d’échange interdegrés est un vrai casse-tête, particulièrement dans le secondaire.

Le principal a la possibilité de payer des professeurs des écoles en heures supplémentaires mais, dans les écoles, l’emploi du temps est fixé longtemps à l’avance et souvent le professeur des écoles n’a plus de plage libre, sauf s’il l’a prévue l’année précédente.

.

**Travail commun et stages interdegrés**

Dans un réseau, le travail commun s’est fait autour du ROLL (réseau de l’observatoire de la lecture), qui a démarré au niveau de l’élémentaire avant d’être étendu au collège. Les enseignants du collège ont adapté le programme après discussion avec ceux des écoles.

Ailleurs, dans un RRS, un stage interdegrés d’une journée sur temps scolaire est envisagé en janvier 2014, d‘abord en direction des enseignants de CM1 et CM2, puis l’année suivante pour les autres niveaux. Le thème prévu, « le statut de l’erreur », est susceptible de fédérer le réseau dans la mesure où il apporte une valeur ajoutée aux deux degrés.

La composition des classes en 6e est aussi une occasion de travail commun ; les collègues du primaire peuvent donner leur avis. On peut aussi utiliser les professeurs des écoles pour le soutien scolaire au collège, et tout particulièrement les professeurs des écoles spécialisés de SEGPA.

**Echanges de classes**

Cette demande, qui s’est manifestée avec force lors des Assises, est plus facile à satisfaire dans le sens collège-école (certains professeurs de collège refusent cependant d’accueillir des professeurs des écoles) que dans l’autre sens, même si le dispositif « Plus de maîtres que de classes » facilite la chose.

Selon certains, les échanges de service sont possibles mais ont surtout une fonction d’observation. « Tout le monde est content mais il n’y a pas vraiment d’échange de pratiques ».

On fait remarquer qu’un véritable échange de pratiques, par le biais de la construction d’une grille d’observation commune par exemple, demande beaucoup de temps et de savoir-faire. Mais, dans tel réseau, le résultat a été positif : les profs du collège ont modifié l’organisation de la classe et créé des groupes de besoin après avoir visité des écoles. Inversement, les écoles ont modifié le contenu de leur enseignement au contact du second degré.

Le résultat essentiel est souvent une meilleure intégration des élèves de 6ème : « on leur a montré ce qui les attendait », ce qui crée un climat de confiance.

**Pilotage et stabilité des personnels**

Dans un collège, le pilotage par un IPR de Français est très apprécié, mais le problème essentiel est celui de la stabilité des personnes d’encadrement.

On peut avoir un phénomène inverse avec certains directeurs d’école qui restent très longtemps en poste, ce qui peut devenir alors un facteur d’inertie.

**La communication**

Elle est indispensable pour atténuer la profonde différence de culture professionnelle et de statut entre les enseignants des deux degrés. Mais on sait aussi combien les contacts physiques sont difficiles à organiser en pratique.

La création d’un **bulletin de réseau** peut être un outil précieux en ce domaine : il peut prendre la forme d’une simple lettre électronique demandant un investissement minimum en temps. L’essentiel est, à travers cet organe de communication, de créer et d’entretenir un sentiment d’appartenance à une communauté interdegrés sans lequel un réseau d’éducation prioritaire ne peut réellement fonctionner.

On cite le cas d’un réseau où les professeurs des écoles ont apprécié d’être informés de la réussite de leurs anciens élèves au DNB ou au bac.

Le site de l’OZP signale de nombreux bulletins de ce type *(cliquer, dans la colonne de droite de la page d’accueil sur le mot-clé « Journal de réseau »).* A noter que certains journaux de réseau sont diffusés également auprès des parents, ce qui nécessite d’utiliser un langage adapté aux différents publics.

**La nécessité d’une mémoire du réseau**

L’Education nationale n’a pas de mémoire, déplore-t-on. Au niveau du réseau, la consultation des comptes rendus de comités exécutifs ou des contrats de réseau (voir-ci-dessous) peut apporter beaucoup et évite parfois de réinventer l’eau chaude.

**Lettres de mission**

Les lettres de mission sont considérées comme un outil essentiel à la fois pour les différents acteurs intermédiaires mais aussi pour cadrer l’ensemble du réseau. « Cela rend d'autant plus surprenante l'opposition de principe de certains syndicats à ces lettres de mission."

**Le contrat de réseau**

L’animateur fait remarquer que le contrat de réseau n’a pas de valeur juridique car le réseau n’est pas une personne morale.

L’idée de contrat est peu présente dans la culture du premier degré. La contractualisation est obligatoire en ECLAIR mais pas en RRS, ce qui serait pourtant utile dans les situations où un pilote refuse de s’impliquer.

La signature d’un contrat entre le principal et le DASEN doit être un acte solennel, avec déplacement du DASEN. Le contrat doit préciser tous les indicateurs retenus, ce permet en outrei de développer un langage commun à l’intérieur du réseau. Le contrat est important également comme support de mémoire pour les nouveaux collègues.

Mais l’engagement doit être réciproque et ne pas fonctionner seulement dans un sens. Il ne peut par exemple se borner à vérifier la conformité des objectifs aux politiques départementales et académiques.

L’établissement d’un contrat doit être un exercice démocratique pour tout le réseau : aux Assises, des enseignants ignoraient l’existence d’un contrat dans le leur.

Lors d’une entrevue récente, l’OZP a cru percevoir une certaine réticence de la part de la DGESCO sur cette notion de contrat, peut-être à cause du travail que cela implique  et de la faiblesse actuelle des moyens budgétaires disponibles.

**Le réseau, les élèves et les parents**

La visite du collège par les élèves de CM2 est une pratique courante, et pas seulement en éducation prioritaire, mais il faut aller plus loin et ne pas hésiter à aller voir les parents dans les écoles (certains le font « en commando ») pour les persuader d’inscrire leurs enfants dans son collège. Une soirée par école - organisée assez tôt car les décisions se prennent en avril - peut être déterminante pour rassurer les parents et « éviter l’évitement ».

On peut aussi joindre une lettre au dossier d’inscription en expliquant en termes simples (ce n’est pas le plus aisé) ce que signifie l’entrée au collège ou l’intérêt que cela peut présenter d’être en ZEP (« une zone d’excellence pédagogique», disait Gérard Chauveau).

Faire connaître les innovations n’est pas toujours aisé car souvent les enseignants préfèrent travailler dans leur coin, et le développement actuel de bases de données d’actions innovantes ne remplace pas l’accompagnement sur le terrain.

**Le conseil école-collège et le cycle CM-6e**

L’instance actuelle officielle de fonctionnement du réseau est le comité exécutif, qui en fixe les orientations pour l’année et qui anticipe en quelque sorte le rôle du futur Conseil Ecole-Collège qui devrait se mettre en place partout.

"Dans le premier degré il existe déjà des conseils de maîtres et des conseils d'école ; en outre, les professeurs des écoles ou les directeurs peuvent faire partie des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) implantés dans les collèges. L'ajout du conseil Ecoles-collège ne va t-il pas conduire à la réunionnite ? »

« Non, car on va réinvestir des instances existantes, répondent d’autres. On risque plutôt la frustration car on a beaucoup de choses à se dire ensemble, des choses très concrètes, sur le socle commun, le PPRE, etc. »

La fonction pratique de ce conseil école-collège reste encore mal déterminée. Pour certains, ce n’est pas une instance de pilotage comme le Comité exécutif. Mais Il aura au moins une faction d’échange des deux côtés.

Il n’est pas nécessaire qu’il se réunisse souvent, la circulaire propose deux réunions par an. Une évaluation peut être faite une fois par an.

Le conseil école-collège peut être aussi un laboratoire pédagogique, avancent d’autres. Ce doit être un lieu d’action. C’est tellement rare de se rencontrer.

Le conseil c’est aussi l’occasion de faire le bilan des actions déjà faites.

**Conclusion**

Le fonctionnement en interdegrés est une pratique longue à mettre en place, mais souvent quelques travaux informels en commun peuvent débloquer des situations, et le climat est actuellement plus favorable.

Il est important que les acteurs de l’éducation prioritaire s’emparent des nouvelles instances pour accélérer ce processus.

*Compte rendu rédigé par Jean-Paul Tauvel, membre du bureau de l’OZP*